

SEANCE DU 24 JANVIER 2022

Séance du vingt-quatre janvier deux mille vingt-deux à dix-huit heure trente minute

Etaient présents :

Mmes FERCIOT, GIRARD, PISANI, THIERY, POIROT, RODOZ
MM. BINDNER, DORIOT, JOURDAIN, LEHMANN, MAUSSE
RICHE, SALESIANI, VALDENNAIRE, TIROLE

Etaient absents excusés :

Mmes CARON-LAGNACH, COMTE,
M. EHINGER, POURCELOT

Président de séance : Marc TIROLE, Maire

Secrétaire de séance : Gilles VALDENNAIRE

Date convocation : 19/01/2022

1. AMENAGEMENT DE LA RUE DE BEAUCOURT - DCM 01-01-2022

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue de Beaucourt, une consultation a été lancée le 18 novembre 2021.

Suite à cette dernière, 5 offres ont été réceptionnées et leur analyse est présentée dans le tableau ci-dessous :

Entreprise	Montant	Note globale sur 100	Classement
CLIMENT TP	575 150,05 € HT	97.00	1
ROGER MARTIN	587 994,30 € HT	96.13	2
EUROVIA	617 040,89 € HT	95.28	3
COLAS	647 324,90 € HT	90.54	4
DROMARD	705 842,00 € HT	68.59	5

Vote : Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité des présents

-Décide de retenir l'**entreprise CLIMENT TP avec une offre de 575 150,05 € H.T** pour les travaux d'aménagement de la rue de Beaucourt

-Autorise le Maire à signer le marché et tout document y afférent.

2. REVISION LIBRE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PMA : DCM 02-01-2022

En application de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, chaque commune intéressée doit désormais délibérer à la majorité simple sur le montant révisé de son attribution de compensation tel que fixé par délibération n° C2021/239 du 16 décembre 2021.

Vote : Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide :

- d'approuver le montant révisé de l'attribution de compensation tel que figurant dans la délibération du conseil communautaire n° C2021/239 en date du 16 décembre 2021,
- de notifier cette décision à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération.

3. CONVENTION EPF D'ENGAGEMENT EN VUE DE NEGOCIATION AMIABLE AVEC SCI MAXTOM: DCM 03-01-2022

Le Maire expose au Conseil municipal qu'il est prévu sur la commune

UNE OPERATION DE MAINTIEN D'ACTIVITE COMMERCIALE

Le projet de la commune de DAMPIERRE-LES-BOIS sera approuvé prochainement par décision du Conseil d'administration de l'EPF pour figurer au rang des opérations de la tranche annuelle de son programme d'intervention.

A cet effet, il est donc proposé au Conseil municipal de solliciter pour ce projet un portage par l'Etablissement Public Foncier, qui sera ainsi chargé de procéder aux négociations, d'acquiescer, de gérer transitoirement et de rétrocéder les biens correspondants à la commune de DAMPIERRE-LES-BOIS ou à tout opérateur désigné par elle.

Vote : Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de confier le portage du foncier de l'opération concernée à l'Etablissement Public Foncier Doubs BFC,
 - d'autoriser le Maire à signer la convention opérationnelle correspondante et tout document s'y rapportant,
- Cette décision est adoptée à l'unanimité.

4. FIXATION DU PRIX DU TERRAIN D'AISANCE : DCM 04-01-2022

Exposé des motifs :

Le Maire propose au Conseil municipal de fixer le prix du terrain d'aisance sur la commune de Dampierre les Bois à 45 euros le mètre carré.

Vote : Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal adopte la fixation de ce prix.

5. SIGNATURE CONVENTION 30 MILLIONS D'AMIS : DCM 05-01-2022

Le Maire propose au Conseil municipal de signer une convention avec la Fondation 30 millions d'amis, afin de lui confier les opérations de capture (en collaboration avec le service des garde-communautaire), de stérilisation, d'identification par puce électronique, et de relâchage des chats sur le lieu de vie.

Il y aurait un besoin annuel sur la commune de stériliser 10 chats sur 2022.

La participation à verser à 30 millions d'amis sera donc de 350 €, soit 50 % des frais de stérilisation et d'identification.

Vote : Considérant que la capture et la prise en charge d'animaux errants contribuent au maintien de la sécurité, de la tranquillité et de l'hygiène publique, Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Approuve le projet de convention de prise en charge et de gestion de chats libres entre la Fondation 30 millions d'amis et la commune de Dampierre les Bois joint en annexe.
- Autorise le Maire à signer ladite convention et tous les documents y afférent permettant sa mise en œuvre.
- Inscrit les crédits au budget principal de la commune.

6. QUESTIONS DIVERSES :

- MARCHE DU SOIR PMA : Demande faite pour 3 dates en juin 2022
- CCAS : Visites faites à 7 personnes en EHPAD.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures

Affiché le 20 février 2022

Le Maire, Marc TIROLE

